



BREVET DES COLLEGES 2014



HISTOIRE DES ARTS & RAPPORT DE STAGE

NOTICE CANDIDAT

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE

Les candidats aux oraux d'histoire des arts et du rapport de stage sont convoqués au collège de Pian sur Garonne le **vendredi 2 mai 2014** de 8h30 à 17h00 toutes les 30 mn. Ils doivent se présenter avec :

- Leur convocation
- Une pièce d'identité
- Les 5 dossiers d'histoire des arts
- Le rapport de stage

Chaque candidat se présentera devant la salle d'examen qui lui a été attribuée (affichage Vie scolaire dès le lundi 28 avril) au moins 10 mn avant l'horaire indiqué sur sa convocation. A l'appel de son nom il se présentera au jury auquel il confiera pièce d'identité + convocation + dossiers.

Histoire des arts :

Le jury choisira une œuvre que le candidat devra présenter durant 5 mn en s'appuyant sur un diaporama s'il le souhaite. Pour cette épreuve le candidat devra être capable de :

- Situer l'œuvre dans le temps, dans l'espace et dans son contexte historique, social ou artistique
- Analyser l'œuvre : description, techniques, signification, publics visés.
- Employer un vocabulaire adapté
- Comparer et rapprocher l'œuvre d'autres références artistiques
- Introduire un jugement personnel et critique
- Construire un exposé cohérent et clair, qui respecte le temps imparti
- Répondre judicieusement et de façon argumentée aux questions posées

Rapport de stage :

Le jury entendra la présentation du stage que le candidat exposera pendant 10 mn en s'appuyant sur un diaporama s'il le souhaite.

IMPORTANT : les candidats convoqués entre 8h30 et 12h00 pourront quitter l'établissement, **s'ils ne prennent pas le transport scolaire et sur autorisation parentale**, à 12h15 ou 13h15. Les candidats convoqués à partir de 13h30 pourront, **s'ils ne sont pas arrivés par le transport scolaire et sur autorisation parentale**, entrer dans l'établissement à partir de 12h15 ou 13h15.

Les autorisations parentales devront être transmises à la vie scolaire le mercredi 30 avril au plus tard. **Les candidats qui souhaitent déjeuner au restaurant scolaire devront s'inscrire à la vie scolaire.**